Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 037-200043065-20260930-2026_09_13-DE

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil de la Communauté
Séance du 30 septembre 2026

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 23 septembre 2026

Date d'affichage :

Le 23 septembre 2026

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 34
Présents : 29
Votants : 32

Votes exprimés :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise,
Légalement convoqué s'est réuni le trente septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Jean CORNUAULT, Monsieur Luc FAVIA, Madame Sandra GUICHARD, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Brice RAVIER, Madame Karine ROUMANEIX, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Madame Astrid CAILLE, Monsieur Benoit SIMON, Madame Véronique FABRY, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Julien VIÉVILLE, Monsieur Gilles HÉMART, Monsieur Damien AVRIL, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Aurore MICHEL, Madame Claudine DALLET, Madame Natacha LEVASSEUR, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Gérard JABLY, Madame Christel MOUNEYRAT, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Cyril LAPOINTE, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Nolwenn VAILLANT à Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Jean-François BOURDIN à Madame Astrid CAILLE, Monsieur Maxime MAINTIER à Madame Véronique FABRY.

Absence : Madame Rachel MALNOURY.

Absence temporaire : Monsieur Didier ELWART.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne LAUNAY.

Délibération n°2026 - 09 - 13

Services à la population
Modification du projet d'établissement - crèche Les Bouts d'Chou à Amboise

Madame Myriam SANTACANA, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5214-16 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°261-043 du 19 juin 2026 relatif à la dernière actualisation statutaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 037-200043065-20260930-2026_09_13-DE

Vu le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;
Vu la délibération n°2025-11-25 du Conseil communautaire du 05 novembre 2025 aux termes de laquelle le Conseil communautaire approuve le projet d'établissement de la crèche Les Bouts d'Chou ;
Vu les observations formulées par le Conseil départemental dans le cadre de sa mission de contrôle ;
Vu le projet d'établissement mis à jour et annexé à la présente délibération.

Considérant la nécessité de modifier le projet d'établissement afin de tenir compte des demandes du Conseil départemental.

Considérant les changements effectivement apportés :

- Le réajustement des horaires d'ouverture au public (p.5) ;
- Le retrait de l'obligation de réserver une place sur vingt en faveur des enfants issus de familles en difficulté (p. 5) ;
- Le développement des dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons (p.15).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet d'établissement modifié de la crèche Les Bouts d'Chou, tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance

Madame Evelyne LAUNAY

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise
Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE * COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.